

DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Création d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Domène

La Directrice Régionale des Gares AuRA & BFC de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1er octobre 2020 ;

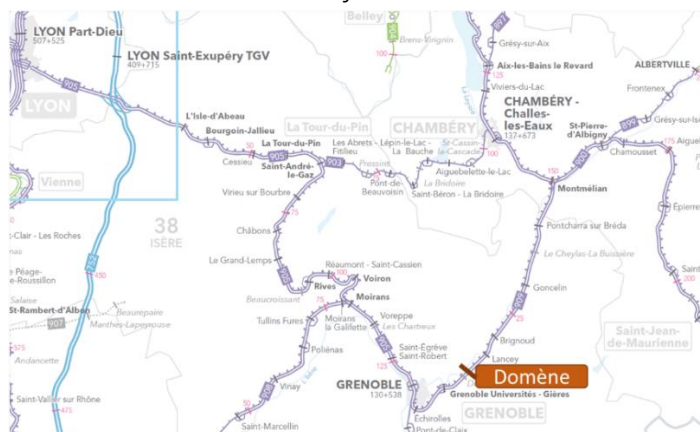
Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions à la Directrice Régionale des Gares AuRA & BFC de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1er novembre 2021 ;

Vu le projet de création d'un Pôle d'Echange Multimodal à Domène présenté ci-après, et visé au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;

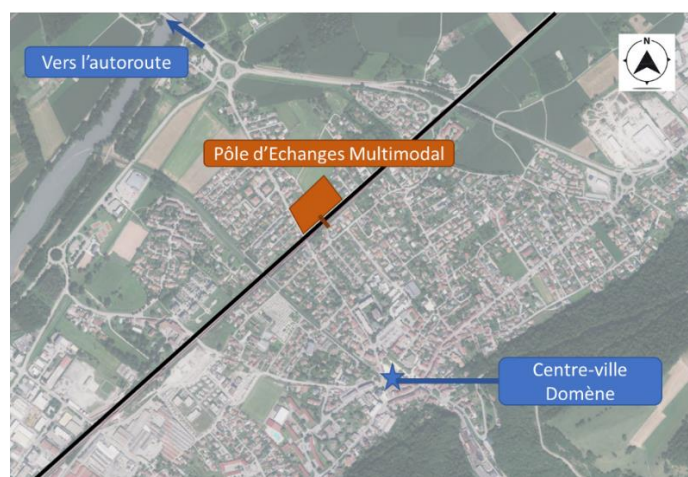
1. DESCRIPTION DU PROJET PORTE A LA CONCERTATION

LOCALISATION DU PROJET

Le projet de création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à Domène (38) est localisé sur la ligne Grenoble - Chambéry.



Localisation de Domène



Localisation du futur PEM

CONTEXTE DU PROJET

Le PEM de Domène, qui est composé d'une partie ferroviaire et d'une partie espace public, s'inscrit dans une politique ambitieuse de développement d'un service express métropolitain dans l'aire grenobloise, dont les études sont en cours (démarche partenariale « étoile ferroviaire grenobloise » associant l'Etat, la Région, SNCF Gares & Connexions, le Département, le SMMAG, Grenoble-Alpes Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais).

La première phase de déploiement de ce service express métropolitain est prévue à horizon 2026 - 2027 sur la branche Rives-Grenoble-Brignoud. Le service express métropolitain desservira la nouvelle halte de Domène selon un principe de cadencement toutes les 15 minutes en période de pointe, toutes les 30 minutes en période creuse.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal de création du PEM est d'apporter aux habitants et aux actifs travaillant dans ce secteur, une alternative attractive et performante à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien.

Les bénéfices attendus de ce projet sont multiples : en réduisant la part de la voiture dans les trajets du quotidien, ce projet permettra de réduire la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre, et la congestion. Il contribuera ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants de l'aire grenobloise.

SOLUTION TECHNIQUE PROPOSEE

Le PEM sera implanté dans le cœur de la ville de Domène, entre les rues des Brassières et Marius Charles. Il accueillera des services de transport ferroviaires (partie ferroviaire) et de bus urbains et interurbains, un parc-relais, des services de mobilité (location de vélos, covoiturage, auto-partage...) et sera connecté à un réseau de cheminements piétons et de pistes cyclables (en cours d'étude par Grenoble - Alpes Métropole et la commune de Domène) (espace public).



Schéma d'aménagement proposé

AVIS DU PUBLIC

L'avis du public est notamment sollicité vis-à-vis des éléments suivants :

- L'organisation des flux de voyageurs pour accéder aux quais de la halte ferroviaire ;
- Les services à proposer sur le PEM ;
- La place de la végétation et des espaces verts sur le site ;
- Les principes d'éco-conception à retenir pour le projet.

COUTS PREVISIONNELS

A l'issue des études préliminaires, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération se situe :

- Pour la partie ferroviaire **entre 11 et 15 M€ HT**.
Cette partie est prévue d'être financée par l'ensemble des partenaires locaux, à savoir l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise.
- Pour la partie espace public, **autour de 2,2 M€ HT** (sans les acquisitions foncières).
Cette partie est prévue d'être financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise, Grenoble - Alpes Métropole, la commune de Domène et le Département de l'Isère.

DELAI

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit :

- **Phase avant-projet** : 2021-2023
- **Phase projet** : 2023-2024
- **Phase Marché** : 2024-2025
- **Phase Réalisation** : à partir du 2nd semestre 2025
- **Mise en service** : fin 2026 - début 2027

2. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions combinées des articles L103-2 et suivants, et R103-1 et suivants, du code de l'urbanisme, le projet, ci-avant présenté, doit être soumis à concertation du public.

L'article R103-1 précité soumet à concertation préalable les travaux suivants :

- « *La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* » ;
- « *La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 euros* ».

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de cette concertation sont :

- De **partager et préciser le programme d'aménagements** envisagé avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations et toutes autres personnes concernées ;
- De permettre aux acteurs et partenaires du projet, aux habitants, aux usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, aux associations et toutes autres personnes concernées **d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions** ;
- De **recueillir l'avis du public** vis-à-vis de l'organisation des flux de voyageurs pour accéder aux quais de la halte ferroviaire, des services à proposer sur le PEM, de la place de la végétation et des espaces verts sur le site, et du principe d'éco-conception à retenir pour le projet.

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

MODALITES DE CONCERTATION

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- Le **dossier de concertation** et un **registre** permettant au public de présenter ses observations seront **mis disposition du public en mairie** de Domène, Le Versoud, Revel, Saint Jean Le Vieux, Montbonnot Saint Martin, Saint Ismier, Murianette et Biviers, et au siège du SMMAG à Grenoble ;
- Le dossier de concertation sera également **consultable et téléchargeable sur le site internet du SMMAG**. (www.smmag.fr) ;
- Les **contributions** pourront également être **déposées sur le site internet du SMMAG et par courrier au Président du SMMAG** (3 rue Malakoff 38000 Grenoble) ;
- Une **réunion publique** sera organisée à Domène.

MESURES DE PUBLICITE

Les mesures de publicité retenues pour l'information du public quant à la tenue de la concertation sont les suivantes :

- Un **article dans la presse régionale** quotidienne ;
- La distribution de **flyers** ;
- La mise en place d'**affiches** dans les mairies de Domène, Le Versoud, Revel, Saint Jean Le Vieux, Montbonnot Saint Martin, Saint Ismier, Murianette et Biviers, et au siège du SMMAG à Grenoble. ;
- L'ouverture d'une **page internet dédiée** au projet sur le site internet du SMMAG ;
- Une information dans le **bulletin d'informations de la commune de Domène**.

DUREE DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera entre fin 2022 et début 2023, sur une durée de quatre semaines.

BILAN DE LA CONCERTATION

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera établi et approuvé par SNCF Gares & Connexions et le SMMAG.

Le bilan de la concertation sera consultable sur le site internet du SMMAG.

Décide d'engager la concertation préalable relative à la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Domène, pour la partie ferroviaire du projet sous sa maîtrise d'ouvrage.

Approuve les modalités d'organisation de cette concertation publique ainsi que les objectifs poursuivis, tels que présentés.

A Lyon, le 12 OCT. 2022

La Directrice Régionale des Gares AuRA & BFC
de SNCF Gares & Connexions



Sandrine AZEMARD